



Droit de passage non respecté

Par **ubernard63**, le **07/04/2016** à **15:05**

Bonjour et merci de m'accueillir sur votre forum

Je suis propriétaire d'une parcelle numéro 71 et mon voisin a un droit de passage jusqu'à son entrée depuis la voie publique. Après son entrée chez lui mon voisin dit qu'il a aussi le droit de passage sur ce numéro 71 je pensais que pour le droit de passage sur cette parcelle ne s'appliquait que jusqu'à son entrée

Moi je veux fermer le passage coté rase (petit ruisseau) en limite et à l'opposé de l'entrée publique étant seule propriétaire, et ce passage n'étant pas publique, de plus ce passage se termine en cul-de-sac sur cette petite rase et il n'y a presque pas d'eau pas et de droit de passage pêcheur non plus et même à la mairie ils m'ont dit que je pouvais me clore chez moi voir mettre un portail sur l'entrée publique en donnant la clé du portail à mon voisin, bien entendu.

Mais après en avoir parlé avec mon voisin il me dit que je ne dois pas fermer coté rase parce qu'il aurait un droit de passage et qu'il aurait fait des recherches depuis l'an Mille oui oui l'an Mille et que si je ferme j'aurais de graves problèmes bizarres mais sur mon titre de propriété rien n'est mentionné de tel donc peut-être que lui doit en apporter cette preuve bien sûr se monsieur se croit chez lui partout sur ma propriété il se gère n'importe où même des gens qui ne sont pas de sa famille entre dans notre propriété et je passerais sur les menaces et insultes.

Voilà je pense avoir à peu près exposé mon souci je voudrais simplement fermer ma parcelle et mettre des panneaux s'il le faut coté rase parce que beaucoup de gens traversent aussi ma propriété avec leur chien et bien sûr il en profite pour le caca-toutou et je me suis même fait engueuler par ces gens de passage qui se croient aussi chez eux j'en ai pas mal marre de ces gens bien sûr je ne passe pas mon temps à faire la police car je travaille et ma femme aussi.

Question: pouvez-vous me dire ce que je dois faire et qui consulter pour être sûr de faire dans le respect des lois. Je pense que ça a l'air complexe mais j'ai vraiment l'impression de ne plus être chez moi face à ce voisin qui se croit chez lui partout.

Dans l'attente de votre réponse je vous remercie

Par **ax04530**, le **07/04/2016** à **15:46**

En l'an mille il n'y avait pas de cadastre donc l'argument ne tient pas... Il a fallu attendre Napoléon, et encore !

Votre mairie a l'air mieux renseignée.

S'il n'y a pas de servitude sur votre titre de propriété votre voisin ne peut se prévaloir d'aucun droit.

Demandez-lui plutôt où les droits de passage sont mentionnés sur son titre de propriété à lui. Cela aura le mérite d'être factuel !

Par **ubernard63**, le **07/04/2016** à **16:38**

Je vous remercie de votre réponse et j'ai pris rendez-vous en mairie et dans un mois chez mon Notaire pour finaliser tout cela.

je trouvais ses dires un peu farfelus vous me rassurer beaucoup moi je veut fermer mais dans les règles et la loi et bien sur lui ne veut pas montrer ses titres de propriété mais si il y a quoi que ce soit je demanderais en mairie ou a mon Notaire de s'en assurer eux doivent avoir ce pouvoir et je m'y conformerais juste que j'ais un peu peur de ses réactions verbales violentes je sais qu'il a un autre droit de passage toujours sur ma propriété alors qu'il pourrais passer il me semble sur sa propriété j'en parlerais ce soir et chez le Notaire

De plus il grignote partout le long des murs avec des gros pots de fleurs et aussi des parterres de fleurs d'une quarantaines de centimètres de largeur toujours sur mes parcelles,alors que ces murs sont non mitoyens

Je vous remercie encore de votre réponse MERCI BEAUCOUP

Par **ubernard63**, le **07/04/2016** à **20:57**

Je vous remercie de votre réponse et j'ai pris rendez-vous en mairie et dans un mois chez mon Notaire pour finaliser tout cela.

je trouvais ses dires un peu farfelus vous me rassurer beaucoup moi je veut fermer mais dans les règles et la loi et bien sur lui ne veut pas montrer ses titres de propriété mais si il y a quoi que ce soit je demanderais en mairie ou a mon Notaire de s'en assurer eux doivent avoir ce pouvoir et je m'y conformerais juste que j'ais un peu peur de ses réactions verbales violentes je sais qu'il a un autre droit de passage toujours sur ma propriété alors qu'il pourrais passer il me semble sur sa propriété j'en parlerais ce soir et chez le Notaire

De plus il grignote partout le long des murs avec des gros pots de fleurs et aussi des parterres de fleurs d'une quarantaines de centimètres de largeur toujours sur mes parcelles,alors que ces murs sont non mitoyens

Je vous remercie encore de votre réponse MERCI BEAUCOUP